



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION D'INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS-DE LA CORSE DU SUD

Merci de nous retourner votre demande par courrier (SIS de Corse du Sud, CS 30012 20700, Ajaccio Cedex 9) ou par mail à l'adresse suivante : groupelement.opération@sis2a.corsica

Délai de réponse : de 15 jours à 30 jours à compter de la réception de votre demande

1 - Partie à renseigner par le demandeur de l'attestation (*)

Mme M. Nom : Prénom :

Si personne morale, raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél : / / /

Courriel : @

Monsieur le Directeur du SIS de la Corse du Sud, j'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'une attestation d'intervention pour l'opération réalisée par vos services et dont vous trouverez les renseignements ci-dessous :

Date de l'intervention : / / Heure approximative : h

Adresse de l'intervention :

..... Code postal : Ville :

Nature de l'intervention : Incendie Accident Secours à personne Autre :

2 - Situation du bénéficiaire des secours vis-à-vis de l'intervention

Le bénéficiaire des secours est :

- victime prise en charge occupant du bien immobilier sinistré propriétaire du bien immobilier sinistré
 propriétaire du véhicule sinistré (marque et immatriculation) :
- Autre :

Pièces justificatives à fournir

- dans tous les cas : pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour) de la personne bénéficiaire des secours,
- dans le cas d'un propriétaire de bien immobilier ou mobilier : justificatif de propriété de moins de 3 mois (carte grise du véhicule, titre de propriété, taxe foncière, avis d'imposition, ou facture électricité-gaz-téléphone),
- dans le cas d'un occupant non propriétaire de bien immobilier : justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, avis d'imposition, quittance de loyer ou facture électricité-gaz-téléphone).

3 - Si le demandeur n'est pas bénéficiaire des secours (*)

Pour qui agissez vous ?

Identité de la victime et/ou du sinistré :

Lien avec le demandeur : Parenté (Enfant-Parent-Conjoint) Autre :

Pièces justificatives à fournir (en complément de celles de la personne bénéficiaire des secours)

- dans tous les cas : pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou titre de séjour) du demandeur,
- justificatif de lien avec le bénéficiaire des secours (copie livret de famille, certificat de décès, jugement de mise sous tutelle, mandat de gestion de bien ou contrat d'assurance)

4 - Envoi de l'attestation

Je souhaite une transmission de l'attestation par :

- Courrier par voie postale (adresse au §1)
 Courriel par voie électronique (adresse au §1)

5 - Signature du demandeur

Fait à

Le / /

(*) : En vertu de la réglementation en vigueur sur la transmission des documents administratifs et conformément aux avis de la CADA, les informations contenues dans l'attestation délivrée par le SIS ne sont communicables qu'au bénéficiaire des secours, à son ayant droit ou à son représentant légal sur présentation d'un justificatif. De plus, cette attestation ne constitue en aucun cas une quelconque reconnaissance de la responsabilité du SIS lors de dommages survenus lors de l'intervention.